



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

Excusé(s) :

Cécile GALHAUT

Absent(s) :

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

INONDATIONS EN LIBYE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UNICEF - CM/23/111

La tempête Daniel, qui a déjà causé des dommages dans plusieurs régions de la Bulgarie, de la Turquie et de la Grèce, a atteint la côte orientale de la Libye le dimanche 10 septembre 2023.

Les villes du Jabal al-Akhdar, notamment Shahat (Cyrène), al-Marj, al-Bayda et Soussa (Apollonia) ont été touchées, mais c'est Derna qui a été le plus durement frappée.

Au moins 11 500 personnes ont perdu la vie dans les inondations qui ont dévasté la ville de Derna et sa région dans l'est de la Libye. Plus de 10 000 personnes sont également portées disparues, tandis qu'environ 7 000 autres ont été blessées. La catastrophe naturelle est telle que les services de secours locaux n'étaient pas préparés à affronter une situation d'une telle ampleur.

Des précipitations inhabituellement fortes ont engendré des torrents de boue qui se sont abattus sur plusieurs quartiers de la ville, accentués par la rupture des deux barrages du fleuve côtier Wadi Derna. Ces derniers ont cédé dans la nuit du dimanche 10 au lundi 11 septembre, libérant des torrents qui ont détruit des quartiers entiers et leurs habitants.

En situation de crise, les besoins des enfants ne peuvent pas attendre. Chaque minute compte. Pour cette raison, l'UNICEF France s'est dotée d'un Fonds d'urgence et lance un appel aux dons.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'UNICEF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et Marges de Manoeuvre en date du 12 septembre 2023,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle l'UNICEF d'un montant de 2 500 € afin de financer leur intervention en Libye.

PRECISE que cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2023 au compte 65748 subventions exceptionnelles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 septembre 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

